

LE LIVRET SCOLAIRE DU BAC

livret que le candidat présentera au jury d'examen des épreuves de première et de terminale est conçu pour aider le jury d'examen à faire une idée sur le candidat.

Importance :

Le livret est lenti et une photographie du candidat, un récapitulatif de la scolarité depuis l'entrée en sixième (année, établissement et nombre d'années de résultats obtenus).

Le livret est étudié par les examinateurs des épreuves orales et le jury d'examen. Il peut servir à remonter les notes (jamais à les baisser) pour l'obtention du diplôme ou d'une mention.

Le livret scolaire permet aux examinateurs à l'issue des épreuves orales et aux jurys lors des délibérations de mieux prendre en compte le travail effectué par les élèves au cours de leur scolarité en classe de première et terminale et de relever les notes du candidat des quelques points qui lui manquent pour être admis à l'issue du groupe d'épreuves.

Aucun candidat ayant fourni un livret scolaire ne peut être ajourné sans que le jury ait examiné ce livret ; le visa du président du jury, accompagné de sa signature, atteste de cette consultation.

www.education.gouv.fr/bo/2001/7/encart.htm
http://www.lalettredesparents.com

OPTIONS ET ENSEIGNEMENTS CHOISIS

Le mot **option** recouvre des enseignements différents. Le mot **option** dans le langage courant du Lycée désigne aussi ces deux derniers groupes. **Epreuves de spécialité et épreuves facultatives** sanctionnent un enseignement qui a débuté au cours de la scolarité après un choix de l'élève et de la famille d'où l'appellation « option ».

Le contenu de ces différents enseignements et les modalités des épreuves sont présentés aux élèves le moment venu par les différents professeurs concernés.

- l'appréciation du professeur,
- l'avis de l'équipe pédagogique décerné en fin de 3^{ème} trimestre de terminale. Il y a 4 avis possibles attribués par le Conseil de classe : très favorable, favorable, assez favorable, doit faire ses preuves.

Chaque élève signe son livret scolaire avant de passer les épreuves.

Ce livret est étudié par les examinateurs des épreuves orales et le jury d'examen. Il peut servir à remonter les notes (jamais à les baisser) pour l'obtention du diplôme ou d'une mention.

Le livret scolaire permet aux examinateurs à l'issue des épreuves orales et aux jurys lors des délibérations de mieux prendre en compte le travail effectué par les élèves au cours de leur scolarité en classe de première et terminale et de relever les notes du candidat des quelques points qui lui manquent pour être admis à l'issue du groupe d'épreuves.

Aucun candidat ayant fourni un livret scolaire ne peut être ajourné sans que le jury ait examiné ce livret ; le visa du président du jury, accompagné de sa signature, atteste de cette consultation.

www.education.gouv.fr/bo/2001/7/encart.htm
http://www.lalettredesparents.com

• les épreuves facultatives.

Le mot **option** dans le langage courant du Lycée désigne aussi ces deux derniers groupes. **Epreuves de spécialité et épreuves facultatives** sanctionnent un enseignement qui a débuté au cours de la scolarité après un choix de l'élève et de la famille d'où l'appellation « option ».

Le contenu de ces différents enseignements et les modalités des épreuves sont présentés aux élèves le moment venu par les différents professeurs concernés.

BAC 'S' OIB			
Epreuves anticipées (en 1 ^{ère})			
Français	Coef. 2	Ecrite	4 h
Français	Coef. 2	Orale	20 min
TPE (points > 10)	Coef. 2	Orale	20 min
Epreuves Terminales			
Mathématiques	Coef. 7	Ecrite	4 h
Physique - Chimie	Coef. 6	Ecrite + Pratique	3h30 + ECE 1h
Sciences & Vie Terre	Coef. 6	Ecrite + Pratique	3h30 et 1h
Philosophie	Coef. 3	Ecrite	4 h
EPS	Coef. 2	Contrôle continu	
LV-2	Coef. 2	Ecrite	2 h
LV-1	Coef. 5	Ecrite	4 h
ENLL	Coef. 4	Orale	30 min
Histoire - Géographie	Coef. 4	Ecrite	4 h
ENH	Coef. 3	Orale	15 min
Epreuves de spécialités (au choix)			
Mathématiques	Coef. 2	Ecrite	x
Physique - Chimie	Coef. 2	Ecrite	x
Sciences & Vie Terre	Coef. 2	Ecrite	x
x Groupée avec l'épreuve 'Terminales'			
Epreuves facultatives			
Langue vivante étrangère	Coef. 1	Ecrite ou Orale	2 h (selon langue) 20 min
Latin ou Grec (grec non enseigné au lycée)	Coef. 1 (3 si 1 ^{er} choix)	Orale	15 min
EPS option	Coef. 1		
Arts théâtre ou arts plastiques ou danse (non enseigné au lycée), musique	Coef. 1	Orale (dossier)	30 min 40 min
Totaux	Coef. 48*		
* Sans compter les épreuves facultatives			

N.B. : 2 options maximum (pts > 10) La première des 2 options a un coefficient 2, sauf latin et grec = 3 si 1^{er} choix

* Un coefficient : multiplie la note par le nombre qui lui est affecté - Exemple = Une dissertation de français notée 12/20 avec un coefficient 2 vaut 24/40 ; de même un devoir noté 8/20 vaut 16/40. Le coefficient valorise plus ou moins l'importance d'une matière d'un baccalauréat donné. Exemple = Pour le baccalauréat S, les matières scientifiques sont affectées d'un fort coefficient.

BAC 'S' non OIB			
Epreuves anticipées (en 1 ^{ère})			
Français	Coef. 2	Ecrite	4 h
Français	Coef. 2	Orale	20 min
TPE (points > 10)	Coef. 2	Orale	20 min
Epreuves Terminales			
Mathématiques	Coef. 7	Ecrite	4 h
Physique - Chimie	Coef. 6	Ecrite + Pratique	3h30 + ECE 1h
Sciences & Vie Terre	Coef. 6	Ecrite + Pratique	3h30 et 1h
Philosophie	Coef. 3	Ecrite	4 h
EPS	Coef. 2	Contrôle continu	
LV-2	Coef. 2	Ecrite	2 h
LV-1	Coef. 3	Ecrite	3 h
Histoire - Géographie	Coef. 3	Ecrite	4 h
Epreuves de spécialités (au choix)			
Mathématiques	Coef. 2	Ecrite	x
Physique - Chimie	Coef. 2	Ecrite	x
Sciences & Vie Terre	Coef. 2	Ecrite	x
x Groupée avec l'épreuve 'Terminales'			
Epreuves facultatives			
Langue vivante étrangère	Coef. 1	Ecrite ou Orale	2 h (selon langue) 20 min
Latin ou Grec (grec non enseigné au lycée)	Coef. 1 (3 si 1 ^{er} choix)	Orale	15 min
EPS option	Coef. 1		
Arts théâtre ou arts plastiques ou danse (non enseigné au lycée), musique	Coef. 1	Orale (dossier)	30 min 40 min
Totaux	Coef. 38*		
* Sans compter les épreuves facultatives			

BAC 'ES' OIB			
Epreuves anticipées (en 1^{er})			
Français	Coef. 2	Ecrite	4 h
Français	Coef. 2	Orale	20 min
Enseignement scientifique	Coef. 2	Ecrite	1h30
TPE (points > 10)	Coef. 2	Orale	20 min
Epreuves Terminales			
Mathématiques	Coef. 5	Ecrite	3 h
SES	Coef. 7	Ecrite	4h
Philosophie	Coef. 4	Ecrite	4 h
EPS	Coef. 2	Contrôle continu	
LV-2	Coef. 3	Orale	20 min
LV-1	Coef. 5	Ecrite	4 h
ENLL	Coef. 4	Orale	30 min
Histoire - Géo	Coef. 5	Ecrite	4 h
ENH	Coef. 4	Orale	15 min
Epreuves de spécialités (au choix)			
Mathématiques	Coef. 2	Ecrite	x
SES	Coef. 2	Ecrite	1 h
LV2	Coef. 2	Orale	10 min <small>supplémentaire</small>
LV1	(impossible car langue de section)		
x Durée : incluse dans les 3 heures obligatoires			
Epreuves facultatives			
Langue vivante étrangère	Coef. 1	Ecrite ou Orale	2 h <small>(selon langue) 20 min</small>
Latin ou Grec (grec non enseigné au lycée)	Coef. 1 <small>(3 si 1^{er} choix)</small>	Orale	15 min
EPS option	Coef. 1		
Arts théâtre ou arts plastiques ou danse (non enseigné au lycée), musique	Coef. 1	Orale (dossier)	30 min 40 min
Totaux	Coef. 47*		
* Sans compter les épreuves facultatives			

BAC 'ES' non OIB			
Epreuves anticipées (en 1^{er})			
Français	Coef. 2	Ecrite	4 h
Français	Coef. 2	Orale	20 min
Enseignement scientifique	Coef. 2	Ecrite	1h30
TPE (points > 10)	Coef. 2	Orale	20 min
Epreuves Terminales			
Mathématiques	Coef. 5	Ecrite	3 h
SES	Coef. 7	Ecrite	4h
Philosophie	Coef. 4	Ecrite	4 h
EPS	Coef. 2	Contrôle continu	
LV-2	Coef. 3	Orale	20 min
LV-1	Coef. 3	Ecrite	3 h
Histoire - Géo	Coef. 5	Ecrite	4 h
Epreuves de spécialités (au choix)			
Mathématiques	Coef. 2	Ecrite	x
SES	Coef. 2	Ecrite	1 h
LV2	Coef. 2	Orale	10 min <small>supplémentaire</small>
LV1	Coef. 2	Orale	20 min
x Durée : incluse dans les 3 heures obligatoires			
Epreuves facultatives			
Langue vivante étrangère	Coef. 1	Ecrite ou Orale	2 h <small>(selon langue) 20 min</small>
Latin ou Grec (grec non enseigné au lycée)	Coef. 1 <small>(3 si 1^{er} choix)</small>	Orale	15 min
EPS option	Coef. 1		
Arts théâtre ou arts plastiques ou danse (non enseigné au lycée), musique	Coef. 1	Orale (dossier)	30 min 40 min
Totaux	Coef. 47*		
* Sans compter les épreuves facultatives			

N.B. : 2 options maximum (pts > 10) La première des 2 options a coefficient 2, sauf latin et grec = 3 si 1^{er} choix

• Un coefficient : multiplie la note par le nombre qui lui est affecté – Exemple = Une dissertation de français notée 12/20 avec un coefficient 2 vaut 24/40 ; de même un devoir noté 8/20 vaut 16/40. Le coefficient valorise plus ou moins l'importance d'une matière d'un baccalauréat donné.
Exemple = Pour le baccalauréat S, les matières scientifiques sont affectées d'un fort coefficient.

BAC 'L' OIB			
Epreuves anticipées (en 1^{er})			
Français & Littérature	Coef. 3	Ecrite	4 h
Français & Littérature	Coef. 3	Orale	20 min
Enseignement scientifique	Coef. 2	Ecrite	1h30
Mathématiques informatiques	Coef. 2	Ecrite	1h30
TPE (points > 10)	Coef. 2	Orale	20 min
Epreuves Terminales			
Littérature	Coef. 4	Ecrite	2 h
Philosophie	Coef. 7	Ecrite	4 h
EPS	Coef. 2	Contrôle continu	
LV-2 ou Latin	Coef. 4	Ecrite	3 h
LV-1	Coef. 6	Ecrite	4 h
ENLL	Coef. 4	Orale	30 min
Histoire - Géo	Coef. 5	Ecrite	4 h
ENH	Coef. 3	Orale	15 min
Epreuves de spécialités (au choix)			
Latin ou Grec	Coef. 4	Ecrite	3 h
LV2 de complément	Coef. 4	Orale	20 min
LV1	(impossible car langue de section)		
LV3	Coef. 4	Orale	20 min
Mathématiques	Coef. 3	Ecrite	3 h
Epreuves facultatives			
Langue vivante étrangère	Coef. 1	Ecrite ou Orale	2 h <small>(selon langue) 20 min</small>
Latin ou Grec (grec non enseigné au lycée)	Coef. 1 <small>(3 si 1^{er} choix)</small>	Orale	15 min
EPS option	Coef. 1		
Arts théâtre ou arts plastiques ou danse (non enseigné au lycée), musique	Coef. 1	Orale (dossier)	30 min 40 min
Totaux	Coef. 47 ou 48*		
* Sans compter les épreuves facultatives			

BAC 'L' non OIB			
Epreuves anticipées (en 1^{er})			
Français & Littérature	Coef. 3	Ecrite	4 h
Français & Littérature	Coef. 2	Orale	20 min
Enseignement scientifique	Coef. 2	Ecrite	1h30
Mathématiques informatiques	Coef. 2	Ecrite	1h30
TPE (points > 10)	Coef. 2	Orale	20 min
Epreuves Terminales			
Littérature	Coef. 4	Ecrite	2 h
Philosophie	Coef. 7	Ecrite	4 h
EPS	Coef. 2	Contrôle continu	
LV-2 ou Latin	Coef. 4	Ecrite	3 h
LV-1	Coef. 4	Ecrite	3 h
Histoire - Géo	Coef. 4	Ecrite	4 h
Epreuves de spécialités (au choix)			
Latin ou Grec	Coef. 4	Ecrite	3 h
LV2 ou LV2 de complément	Coef. 4	Ecrite	3 h 20 min
LV3	Coef. 4	Orale	20 min
Mathématiques	Coef. 3	Ecrite	3 h
Epreuves facultatives			
Langue vivante étrangère	Coef. 1	Ecrite ou Orale	2 h <small>(selon langue) 20 min</small>
Latin ou Grec (grec non enseigné au lycée)	Coef. 1 <small>(3 si 1^{er} choix)</small>	Orale	15 min
EPS option	Coef. 1		
Arts théâtre ou arts plastiques ou danse (non enseigné au lycée), musique	Coef. 1	Orale (dossier)	30 min 40 min
Totaux	Coef. 37 ou 38*		
* Sans compter les épreuves facultatives			

N.B. : 2 options maximum (pts > 10) La première des 2 options a coefficient 2, sauf latin et grec = 3 si 1^{er} choix

• Un coefficient : multiplie la note par le nombre qui lui est affecté – Exemple = Une dissertation de français notée 12/20 avec un coefficient 2 vaut 24/40 ; de même un devoir noté 8/20 vaut 16/40. Le coefficient valorise plus ou moins l'importance d'une matière d'un baccalauréat donné.
Exemple = Pour le baccalauréat S, les matières scientifiques sont affectées d'un fort coefficient.